



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## programmes

Question écrite n° 54942

### Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'acquisition des savoirs fondamentaux. L'école a pour mission première d'apprendre à tous les élèves à lire, écrire, compter. Or près d'un cinquième des jeunes entrant au collège sont désormais illettrés. Il vient lui demander si le Gouvernement entend augmenter les heures de français en primaire, en les faisant passer de dix à quinze heures par semaine, afin de recentrer les programmes du primaire sur cette mission essentielle.

### Texte de la réponse

La maîtrise de la langue française est un objectif central et prioritaire de l'école primaire. Elle repose sur un enseignement spécifique mais relève aussi de tous les autres enseignements. Les programmes en vigueur fixent l'horaire hebdomadaire à consacrer au français en classe de cours préparatoire (CP) et cours élémentaire 1re année (CE1) à un volume de 10 heures, pour un volume annuel de 360 heures. Le travail consacré à la maîtrise de la langue dans les classes de cycle 2 va au-delà de ces chiffres, car il est réparti également sur tous les autres domaines d'enseignement. De fait, la France est le deuxième pays de l'OCDE à consacrer le plus de temps aux fondamentaux, avec un enseignement dans le primaire concentré sur les mathématiques et la compréhension de l'écrit. En moyenne, ce sont les activités de lecture, d'expression écrite et de littérature qui représentent la plus grande part des activités scolaires à ce niveau. La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République place la qualité des apprentissages au coeur de l'action engagée. La maîtrise des compétences fondamentales en français et en mathématiques en fin de CE1 en constitue une étape déterminante, au service de la réussite de tous les élèves et de la réduction des inégalités. Les contenus d'enseignement doivent également évoluer. Ils permettront de garantir l'acquisition des connaissances et des compétences selon une progression plus cohérente et mieux adaptée aux apprentissages. Le Conseil supérieur des programmes travaille en ce sens en proposant une redéfinition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et l'élaboration de nouveaux programmes. De plus, la nouvelle organisation du temps scolaire répartit mieux le temps de travail des élèves. Avec cinq matinées de classe par semaine, au lieu de quatre, moments de la journée où l'attention est la plus soutenue, les élèves se voient faciliter l'accès à la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul.

### Données clés

**Auteur :** [M. Guillaume Chevrollier](#)

**Circonscription :** Mayenne (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54942

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [6 mai 2014](#), page 3654

**Réponse publiée au JO le :** [30 décembre 2014](#), page 10873